ASSEMBLÉE NATIONALE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ ÉGALITÉ FRATERNITÉ -

Élie CALIFER
Député de la Guadeloupe

Paris, le 20 septembre 2025

A

Monsieur le Premier Ministre

Monsieur Sébastien LECORNU

Hôtel de MATIGNON

57 rue de Varenne 75700 Paris

Monsieur le Premier Ministre,

La filiére banane Guadeloupe se bat pour faire face à une situation économique, sociale et technique plus que préoccupante. Elle fait preuve d'une grande abnégation pour repousser l'occurrence d'un collapse général qui serait une véritable catastrophe pour l'ensemble de l'économie guadeloupéenne et pour la situation sociale toujours instable du territoire.

A cette situation déjà complexe, il faut ajouter la lutte désespérée que doivent livrer les planteurs contre la cercosporiose et ce, sans traitement phytosanitaire efficient. Certes, ils font preuve de résilience, mais ils ne s'attendaient aucunement à ce que le gouvernement, au milieu de ces difficultés déjà inombrables, leur assène ce coup de grâce.

En effet, le gouvernement a pris subrepticement la décision de transmettre à la commission européenne une demande de modification des mesures du POSEI visant à diminuer de 2 millions d'euros l'enveloppe POSEI « banane », qui, il faut le rappeler, n'a connu aucune revalorisation depuis 2007.

Cette demande trouvait sa motivation dans une volonté de satisfaire une sollicitation exprimée par le Président de la collectivité de Martinique, Monsieur Serge LETCHIMY, discutée dans le cadre des accords du protocole de lutte contre la vie chère en Martinique en octobre 2024 aux fins d'assurer le développement de la diversification de l'agriculture de la Martinique.

Cette décision gouvernementale traduite dans le factuel par la mécanique administrative bruxelloise va par ses conséquences heurter de plein fouet la situation déjà plus que fragile des producteurs de bananes de la Guadeloupe qui vont à leurs dépens enregistrer annuellement une perte séche prés de 487 000€.

Monsieur le Premier Ministre, votre Prédecesseur, Monsieur Michel BARNIER, par courrier en date du 04 décembre 2024, s'engageait je cite : « ***J'ai décidé que cette mesure serait financée sur l'enveloppe des crédits dédiés à la filière banane de la Martinique, dans la limite de 2 millions d'euros en 2025. […] Enfin cette mesure devrait faire l'objet d'une évaluation et, à l'image de ce qui a été fait à La Réunion, pouvoir être financée par le fonds Feader, dont la gestion appartient à la collectivité territoriale de la Martinique.*** ».

Monsieur le Premier Ministre, si nous comprenons la nécessité d'accompagner la diversification de l'agriculture de la Martinique, nous ne pouvons accepter que cela se fasse au détriment de la filière banane de la Guadeloupe, ni au détriment de l'ensemble de l'agriculture du département.

Nous vous demandons solennellement de rappeler, de revoir la demande de réduction de 2 millions d'euros du POSEI « bananes » qui a été adressée à Bruxelles, car elle induit des conséquences profondément injustes sur le plan économique et même politique.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à notre requête, à notre appel et, conscients de votre fine connaissance de nos départements et collectivités d'Outre-Mer, nous sommes assurés que vous saurez corriger et prendre toute décision qui protège les intérêts du territoire de la Guadeloupe.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Premier Ministre, en notre plus respectueuse considération.

Le Député de la Guadeloupe,

Elie CALIFER

Basse-Terre, Bouillante, Capesterre-Belle-Eau, Gourbeyre, Saint-Claude, Terre-de-Haut, Terre-de-Bas Trois-Rivières, Vieux-Habitants, Baillif, Vieux-Fort
Élie CALIFER député de la 4ème circonscription de Guadeloupe
elie.califer@assemblee-nationale.fr

MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE,
DES FINANCES
ET DE LA SOUVERAINETÉ
INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE

Liberté
Égalité
Fraternité

LE MINISTRE

Paris, le 29 JUIL. 2025

Nos références : MEFI-D25-07628
Vos références : Votre lettre du 13 mai 2025

Monsieur le Député,

Vous avez bien voulu appeler mon attention sur les difficultés rencontrées par les artisans ultramarins exportant des produits issus de l'agro-transformation à base de rhum traditionnel, notamment à l'occasion de grands événements commerciaux organisés en métropole. Vous plaidez pour une meilleure reconnaissance de ces acteurs et un accès facilité au marché hexagonal.

Soyez assuré que le Gouvernement est pleinement conscient des surcoûts structurels auxquels font face les opérateurs ultramarins, ainsi que de l'importance de préserver la diversité et la richesse du tissu artisanal de nos territoires.

Cela étant, la proposition consistant à étendre le bénéfice du tarif particulier d'accise prévu à l'article L. 313-25 du code des impositions sur les biens et services aux produits issus de l'agro-transformation incorporant du rhum ne peut, en l'état du droit européen, être envisagée.

Ce tarif particulier constitue un régime dérogatoire strictement encadré, tant au plan national qu'au plan de l'Union européenne, réservé aux seuls rhums traditionnels produits en Guadeloupe, Martinique, Guyane ou à La Réunion, dans des conditions très précises définies par le règlement (UE) 2019/787. Il est destiné à garantir l'écoulement d'une partie de la production locale sous

Étendre ce tarif à des produits transformés (rhums arrangés, punchs, « spice ») poserait plusieurs difficultés juridiques majeures :

- sur le plan du droit européen, une telle extension serait difficilement justifiable au regard des règles de concurrence et de l'interdiction des aides d'État non notifiées ;
- sur le plan national, cela remettrait en cause l'équilibre d'un régime ciblé, centré sur les distilleries produisant du rhum traditionnel au sens strict ;
- enfin, et sur un plan plus pratique, une telle mesure pourrait ouvrir la voie à une diversité de recettes et procédés de fabrication difficilement contrôlables, ce qui nuirait à la cohérence du cadre fiscal applicable aux alcools, particulièrement en matière de santé publique.

Le Gouvernement reste attentif à la situation des producteurs ultramarins, ainsi qu'à la valorisation de leur patrimoine agricole et culturel.

À toutes fins utiles, Mme My-Lan Nguyen, conseillère parlementaire en charge des élus locaux, et M. Mickaël Nogal, conseiller spécial, au sein de mon cabinet (parlement.mefsin@cabinets.finances.gouv.fr - 01 53 18 40 07), se tiennent à votre disposition.

Je vous prie de croire, Monsieur le Député, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Bien cordialement

Éric LOMBARD

MINISTÈRE
DE LA JUSTICE
Liberté
Égalité
Fraternité

Le ministre d'État
garde des Sceaux
ministre de la Justice

Monsieur Elie CALIFER
Député de la Guadeloupe
Assemblée nationale
126 Rue de l'Université
75355 Paris 07 SP

Paris, le 19 AOUT 2025

N/Réf. : Parl. n° 202510017721 / CM

Monsieur le Député,

Vous avez souhaité appeler mon attention sur la situation personnelle et professionnelle de Monsieur Jimmy MARTIAL, surveillant pénitentiaire à la maison d'arrêt de Villepinte. J'en ai bien pris connaissance.

Soyez assuré que votre démarche a été transmise avec toute l'attention qu'elle mérite à l'administration pénitentiaire, qui examine avec rigueur et bienveillance chaque demande formulée par ses agents. La situation de Monsieur MARTIAL, qui souhaite être affecté à la Guadeloupe pour raisons familiales, fait l'objet d'un suivi attentif.

Je tiens toutefois à vous préciser que les règles encadrant la mobilité des personnels s'inscrivent dans un cadre statutaire commun à l'ensemble des agents, en cohérence avec les besoins du service public pénitentiaire. Ce cadre garantit l'équité de traitement tout en prenant en compte les priorités prévues par les textes, en particulier lorsqu'une situation médicale ou familiale présente un caractère avéré de gravité.

Dans ce contexte, je vous assure que la demande de mutation formulée par Monsieur MARTIAL est examinée avec le plus grand soin, dans le respect des principes précités et des compétences propres de l'administration gestionnaire des ressources humaines.

Monsieur Etienne DIOT, conseiller parlementaire et élus locaux, au sein de mon cabinet, reste à votre disposition à l'adresse mail suivante : etienne.diot@justice.gouv.fr ou au numéro de téléphone suivant : 06.81.62.66.10.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Député, l'expression de ma considération très distinguée.

Gérald DARMANIN

13, place Vendôme
75042 Paris Cedex 01
Téléphone standard : 01 44 77 60 60
www.justice.gouv.fr

MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR

Liberté
Égalité
Fraternité

Le Ministre d'État

Monsieur Elie CALIFER
Député de la Guadeloupe
Assemblée Nationale
126 rue de l'Université
75355 PARIS 07 SP

Paris, le 21 AOUT 2025

Réf. : 25-010192-D/ BDC-SCEM / AS

Monsieur le Député,

Vous aviez appelé mon attention sur l'interpellation de Monsieur Jean-Jacob BICEP, secrétaire général de l'Union pour la libération de la Guadeloupe, à l'aéroport Roissy-Charles-de-Gaulle, lors de son retour d'une conférence en Azerbaïdjan.

Après examen de la situation par mes services, il ressort que votre demande relève de la compétence de Monsieur Sébastien LECORNU, ministre des Armées, à qui j'ai transmis votre correspondance en lui laissant le soin de vous informer directement des suites qui lui seront réservées.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Député, l'expression de ma considération très distinguée.

Bruno RETAILLEAU

Place Beauvau
75800 PARIS Cedex 08
Standard : 01 49 27 49 27 – 01 40 07 60 60
Adresse internet : www.interieur.gouv.fr

MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR

Liberté
Égalité
Fraternité

Le Ministre d'État

Monsieur Élie CALIFER
Député de la Guadeloupe
Assemblée nationale
126 rue de l'Université
75355 PARIS 07 SP

Paris, le 29 JUIL. 2025

Réf. : 25-012582-A/ BDC-SCEM / CC

Monsieur le Député,

Conjointement avec Messieurs Christian BAPTISTE, Max MATHIASIN et Olivier SERVA, députés de la Guadeloupe, vous avez appelé mon attention sur la situation sécuritaire de votre département, et sollicitez plusieurs mesures fortes en réponse à ce phénomène, dont des renforts des effectifs de police et de gendarmerie.

Attentif à vos observations, j'ai demandé à Monsieur le général d'armée, directeur général de la gendarmerie nationale et à Monsieur le directeur général de la police nationale, de procéder à un examen attentif de la situation signalée. J'ai également transmis votre correspondance à Monsieur le préfet de la Guadeloupe.

Je ne manquerai pas de vous tenir informé de la suite qui pourra être réservée à votre démarche.

Dans cette attente, je vous prie d'agréer, Monsieur le Député, l'expression de ma considération très distinguée.

Bruno RETAILLEAU

Bien à vous

Place Beauvau
75800 PARIS Cedex 08
Standard : 01 49 27 49 27 – 01 40 07 60 60
Adresse internet : www.interieur.gouv.fr